



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Préfet du Rhône
délégué pour la défense
et la sécurité
Préfecture du Rhône
29 cours de la Liberté
6903 Lyon cedex 03

Lyon, le 4 novembre 2014

N/ Réf. : 201442

Objet : agressions et protection des sapeurs-pompiers en intervention

Monsieur le Préfet,

Nous tenons à nouveau à vous alerter pour vous faire part de notre plus vive inquiétude concernant les agressions qui ont été perpétrées contre des sapeurs-pompiers au cours de différentes interventions dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 2014.

Lors de notre rencontre du 3 juillet dernier, nous avons eu l'occasion de vous faire part de l'incompréhension des personnels intervenants, de nos craintes, et de vous demander d'apporter une attention toute particulière à la sécurité des sapeurs-pompiers lors d'opérations de secours.

Vous nous aviez rassurés sur la prise en compte de ces faits mais qu'ils étaient liés aux phénomènes sportifs du moment, qu'ils étaient regrettables, temporaires, et qu'ils devraient cesser assez rapidement.

Malheureusement, et lors de ce week-end festif, les services de Police et/ou les sapeurs-pompiers ont encore été victimes d'agressions verbales ou physiques et de dégradations de biens automobiles (tirs de projectiles divers, jets de pierres sur les engins et les personnels dans différents secteurs de l'agglomération lyonnaise. Certains équipages ont découverts plus tard que certains instigateurs, très mal intentionnés, étaient en possession de marteaux et d'autres armes).

Pire encore, confrontés à des menaces, de guet-apens, les services de Police ont refusé de se déplacer ou de prêter mains fortes aux sapeurs-pompiers. Si aujourd'hui nos services d'ordre de sécurité publique n'interviennent plus sur de telles missions, comment voulez-vous que les sapeurs-pompiers se sentent en sécurité ?

../..

Au regard de tous les faits cités ci-dessus, vous comprendrez que nous réitérons nos remarques et propositions faites au mois de juillet :

- Protection systématique des intervenants par les forces de l'ordre lors d'interventions à risques.
- Couverture opérationnelle des zones sensibles assurée par des sapeurs-pompiers professionnels plus expérimentés, afin de préserver nos homologues volontaires
- Durcissement de la loi pour en finir avec les « incivilités » mais plutôt la « CRIMINALITE ».
- Augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers de catégorie C en adéquation avec les risques du département
- Prise en compte accrue dans le SDACR des zones sensibles
- De participer, avec vos services, à la mise en place de stratégies d'intervention dans un esprit de sécurité absolue, tant pour les pompiers que les policiers

Dans l'attente d'une réponse de votre part et en espérant que cette nouvelle alerte retiendra toute votre attention et que des mesures rapides et efficaces soient prises avant que des réactions inconsidérées se produisent en intervention, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général



Gilbert LEBRUN